



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

- La séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 2 octobre 2025
- Délibérations :

2025/20	Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial
2025/21	Convention de prestation de services pour l'expérimentation d'une mission d'animation en faveur du développement des énergies renouvelables du Syndicat Mixte du SCoT BACC au bénéfice d'Aurillac Agglomération
2025/22	Débat d'Orientations Budgétaires 2026
2025/23	Adoption du Règlement Intérieur des agents du Syndicat Mixte du SCoT BACC
2025/24	Délégation au centre de gestion du Cantal de la Procédure de mise en Concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention risque Prévoyance
2025/25	Délibération relative à la protection sociale des agents – Risque SANTE

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 2 octobre 2025
- Questions diverses - Points d'informations

Voir également le diaporama de la séance annexé au présent compte rendu

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Absent
Madame	BENITO	Patricia	Absent
Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Absent

Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Absent
Monsieur	ESTEVE	Louis	Présent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Absente
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Absente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Absent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présente
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Représentée par M. GIMENEZ
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Représenté par M. TEYSSEDOU
Monsieur	ROUET	Clément	Présent
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
- **M. Louis ESTEVES** est élu secrétaire de séance.
- **Le compte-rendu du Comité Syndical du 2 octobre 2025 est approuvé sans observation.**
- **M. Le Président**, introduit l'ordre du jour et donne lecture de la liste des délibérations.

2025/20 – APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

- **M. Chrisitan POULHES** effectue la lecture du rapport de présentation :
- Il rappelle le planning glissant entre l'arrêt et l'approbation de ce Plan Climat Air Energie. Après une réappropriation du document fin 2024, une grande partie des remarques émises par l'Etat ont été prises en compte. Le document ainsi modifié a été soumis à une consultation du public. A cette occasion, les registres n'ont recueilli aucune remarque ni observation. Il convient donc maintenant adopter et approuver ce document.
- Il rappelle également la procédure et prise qu'un PCAET est mis en œuvre pour une période de 6 ans et fera l'objet d'un bilan de mi-parcours, donc au bout de 3 ans. En 2028, il faudra voir s'il y a des ajustements à réaliser.
- Il rappelle qu'en parallèle, la révision du SCoT a été décidée. Peut-être l'occasion

pour que le futur SCoT soit un SCoT AEC, c'est-à-dire qu'il à la valeur d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Il a été demandé au bureau d'étude d'analyser le PCAET et d'analyser les avantages et inconvénients qu'il y aurait à inclure le PCAET au SCoT. Ce travail a été présenté à la Commission Développement Durable et à la commission urbanisme réunies. Il précise que les échanges ont été riches et que les membres de la commissions présents sont favorables à un futur SCoT AEC. Il note que la fusion des documents permettrait notamment d'éviter la redondance des évaluations, pour une stratégie somme toute identique.

- **Mme Dominique BRU** précise cependant qu'il faudra être vigilant dans les contraintes que cela pourrait impliquer. Il faudra veiller à bien distinguer de ce qui sera inscrit en prescriptions (obligations) ou en recommandations. Les futurs élus devront être vigilants. Elle insiste sur le fait que ce sont bien les élus qui décideront des orientations à mener.
- Cela étant dit, elle relève qu'il est plus pertinent de réaliser et suivre un seul document plutôt que de devoir recommencer ce PCAET déjà semi-obsolète dans 3 ou 6 ans.
- **M. Clément ROUET** prend la parole pour confirmer ce qui avait été dit en Commission, à savoir le choix de mutualiser les formes de documents qui sont des documents lourds qui nécessitent des enquêtes publiques. Il note le peu d'appétence des habitants pour ces procédures alors que les sujets les intéressent sur le fond. Le risque est que les habitants s'y perdent et les nouveaux élus également, l'année prochaine étant une année de renouvellement.
- Il précise qu'envisager ce SCoT-AEC de manière élargie devrait permettre d'embarquer l'ensemble des futurs élus, de partir sur un document qu'ils pourront s'approprier plus facilement puisque ce sont eux qui le construiront, le rôle du bureau d'étude étant seulement d'épauler, de conseiller et de retranscrire les choix des élus. Il rappelle également que c'est l'occasion de revoir ce PCAET qui est obsolète sur certains points.
- **M. ROUET** rappelle que Myriam FERRY peut être disponible pour faire comme elle l'a déjà fait en Chataigneraie, une présentation de ce qu'est le SCoT et le PCAET au niveau des territoires. Les enjeux sont importants. L'idée c'est de confirmer cette ambition affichée avec le vote du PCAET. La validation de l'engagement dans un SCoT-AEC sera présenté lors du prochain Comité Syndical du mois de février. Il est pertinent de ne pas laisser les futurs élus face à une PCAET inadapté.
- **M. Michel TEYSSEDOU** partage l'orientation proposé mais il s'interroge sur le périmètre des prescriptions qui conviendront au SCoT.
- **Myriam FERRY** précise que, le principe c'est le respect de la loi, que ce soit pour le SCoT ou le PCAET, y compris en l'état actuel des choses pour la loi Climat Résilience, et donc le ZAN. Au-delà, en fonction de l'ambition que les élus souhaitent donner à telle ou telle thématique, il est possible d'inscrire des prescriptions ou recommandation, mais aussi de créer des fiches actions, ce qui est nouveau dans les SCoT. Reprendre certaines fiches action du PCAET dans le SCoT-AEC le rend beaucoup plus opérationnel qu'un SCoT normal, ce qui permettra une meilleure appropriation et facilitera la communication.
- Elle précise également que la délibération sur la prescription du SCoT sera présentée

le 12 février. Il y aura de nouveaux échanges à ce moment-là, y compris en bureau dans le cadre du bureau qui se tiendra juste avant.

- **M. Michel TEYSSÉDOU** précise que ce n'est pas une inquiétude mais une question d'opportunité, que quand on peut prescrire soit même il faut regarder si le cadre n'est pas trop contraint.
- **Myriam FERRY** rappelle que le cadre est contraint par la loi et la réglementation fixées par le législateur. Elle donne l'information d'actualité que dans le cadre de la simplification voulue pour le gouvernement et les députés et sénateurs, il y a déjà des propositions qui vont dans le sens du PCAET intégré au SCoT pour n'avoir qu'un seul document quand les périmètres sont identiques. A suivre donc...
- **M. Pierre MATHONIER**, précise que si cela fait faire des économies dans chaque EPCI, cela peut être intéressant. Il faudra cependant que les élus s'impliquent dans le travail sur le SCoT et fassent des choix le moment venu.
- **Myriam FERRY** rappelle que le Bureau d'étude sera présent sur le territoire avant le prochain comité syndical, notamment pour les membres du bureau, et qu'il ne faudra pas hésiter à poser des questions.
- **M. Pierre MATHONIER** recentre sur le sujet de la délibération, et rappelle qu'il s'agit dans l'immédiat d'approuver le PCAET tel qu'il est aujourd'hui.
- **M. Christian POULHES** précise qu'il y a des données qui sont dépassées, et qu'à titre d'exemple, dans le préambule il est question de se prémunir du changement climatique alors qu'aujourd'hui on parle plutôt de s'adapter.
- **M. Pierre MATHONIER** met la délibération au vote.

Aucune autre demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises par les membres de l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/21 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EXPERIMENTATION D'UNE MISSION D'ANIMATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT BACC AU BENEFICE D'AURILLAC AGGLO

- **M. Antoine GIMENEZ** donne lecture de la délibération, rappelant le contexte régional autour de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, et le choix qui a été fait de présenter une candidature afin d'embaucher un chargé de mission PV toiture, notamment à la demande de la CABA.

Il précise que la réponse devait se faire à l'échelle BACC afin de pouvoir bénéficier d'un financement de 30 000 € annuel pendant 3 ans.

Il s'agit ici de conventionner avec Aurillac Agglo qui prendra en charge la totalité du reste

à charge.

- **M. le Président** remercie M. GIMENEZ et demande s'il y a des questions.
- **Mme Dominique BRU** demande si l'agent est mis à disposition des 3 collectivités et dans le cadre d'appel à projet comment cela fonctionne.
- **Myriam Ferry** répond qu'à la demande de l'AGGLO, le Syndicat a postulé à l'AMI pour recruter un agent et bénéficier des 30 000€. Aujourd'hui la convention est définie pour que l'agent recruté travaille à 100% pour l'Agglo. Pour les autres EPCI, en euro par habitant, cet agent ne compte pas, il n'y a pas d'impact. L'Agglo rembourse entièrement : salaires, charges en déduisant les 30 000€ par an. Elle précise qu'après si le Carladès ou Chataigneraie souhaite que cet agent intervienne sur leurs territoires, il sera possible de conventionner de la même manière, sous réserve que l'Agglo soit d'accord bien sûr. Ainsi, la répartition pourrait être calculée au temps passé sur les projets. Ou plus simplement, si l'ensemble des EPCI le souhaitent, M. KONATE pourrait être repositionné à l'échelle du Syndicat Mixte, comme Aline, Sophie, Stéphanie ou Myriam.
- **Mme Dominique BRU** comprend donc que cet agent pourrait donc travailler 80% pour l'AGGLO et 10% pour les 2 autres EPCI par exemple.
- **Myriam FERRY** confirme, et précise que dans ce cas il faudrait reprendre la présente convention. Elle rappelle qu'au départ l'AGGLO était seule partante mais que si elle est d'accord elle peut partager, payer moins et les autres un peu plus, étant entendu que dans ce cas le reste à chaque pour le Syndicat Mixte doit toujours être 0 (zéro).
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si cette délibération soulève d'autres questions et remarques.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/12 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026.

- **M. LE PRESIDENT** donne lecture du Rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2026.
- **M. Le Président** demande à Myriam FERRY de reprendre la parole sur l'analyse budgétaire et précise que la contribution des communes devrait repasser à 4.05€ par habitant comme en 2024.
- **Myriam FERRY** revient sur les 68 000€ prévu sur le sujet de la médiation santé. Elle précise que ce projet intervient dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ARS, qui permet de mobiliser 82 000 € de l'Etat pour l'ISBA (Institut de Santé Auvergne Rhône Alpes), organisme qui met à disposition des 2 médiateurs santé sur le territoire, pour accompagner certains habitants isolés vers un retour au soin. C'est un vrai sujet sur les quartiers QVP, mais également en milieu rural. A titre d'exemple, la Creuse et la Haute-Loire on mis en place ces dispositifs depuis plusieurs années.

- **Myriam FERRY** précise donc que le syndicat mixte intervient ici en cofinancement à hauteur de 68 000 € par an pour 2 infirmiers. C'est une somme conséquente dans le budget de fonctionnement du Syndicat. Il s'agira donc d'aller chercher d'autres partenaires, notamment sur les fonds Européens.
- **Marc TEMPLAR** précise qu'il a en tête des fiches FSE+ qui pourraient être mobilisées. Il les envoie à Myriam FERRY séance tenante.
- **Mme Dominique BRU** demande si ces médiateurs vont se déplacer sur tout le territoire, à la demande des territoires.
- **Myriam FERRY** répond par l'affirmative. Il s'agira au démarrage de la mission de préciser les modalités de mobilisation. Effectivement, ce sont souvent les médecins et les travailleurs sociaux qui sont prescripteurs, mais il est bien évident, et notamment dans les petites communes, que les maires peuvent avoir connaissance de personnes en situation d'éloignement ou de refus des soins.
- Elle rajoute cependant un point de vigilance ; Le retex sur les autres territoires démontre que chaque ETP gère une file active de 35 patients par an. Par exemple sur le secteur de Saint-Flour, la file d'attente a explosé... mettant en difficulté l'infirmière, notamment au regard du territoire très (trop) vaste pour une seule personne. Il faudra sans doute être vigilant sur ce point.
- **Myriam FERRY** précise que sur ce dossier, il y avait urgence à se positionner pour cranter des financements pour les années à venir. La délibération validant le conventionnement avec l'ISBA sera présentée au prochain comité syndical.
- **Mme BRU** rappelle que lors de la visite à la maison de santé de Laroquebrou dans le cadre du SCoT Tour, les médecins ont témoigné dans ce sens et sur leur manque de formations (et de temps) pour suivre ces malades en rupture de soin, et qui font souvent l'objet de multiples problèmes (santé, addictions, santé mentale, dentaire, etc).
- **M. Pierre MATHONIER** reprend la parole pour parler des conséquences sur les recettes et les dépenses, que le résultat de l'année 2025 devrait être de 130 000€ reporté. Les dépenses sont estimées à ce jour à environ 520 000€. Les recettes sont constituées à la fois des subventions perçues et aussi de la contribution des EPCI qui ramenée à l'habitant va rejoindre le même niveau que 2024 : 4.05€ par habitant.
- **Michel TEYSSEDOU** rappelle que la baisse des cotisations des EPCI de 0.50€/hab en 2025 était liée à la récupération des liquidités de l'ADEPA (40 000 €).
- **Myriam FERRY** rappelle que jusqu'en 2023, la contribution des EPCI a toujours été inférieure à 2€. En 2024, il a été fait le choix de l'autonomie et de renforcer certaines compétences (santé, énergie, transition, SCoT), et donc de renforcer les services. Elle appelle à la vigilance sur ce montant de 4.05 € qui est aussi lié aux financements de l'ADEME et de l'ARS. Compte tenu de cette fragilité, il faudra voir au fil du temps si cette contribution ne doit pas être ré-évaluée. Pour mémoire, début 2024, les premiers calculs faisaient état d'un équilibre à 5€/habitants.
- **M. MATHONIER** poursuit sa lecture des orientations budgétaires, passant à la section investissement. Il confirme la poursuite des dépenses sur la révision du SCoT et le

Contrat Chaleur Renouvelable.

- **Michel TEYSSEDOU** revient sur le fonctionnement du Contrat Chaleur pour préciser qu'il y aura des crédits d'animation qui seront préemptés par le SDEC en fonction des frais financiers qui seront générés par les avances de trésorerie. Il rappelle que si les crédits d'animation ne suffisaient pas, il faudrait actualiser.
- **Myriam FERRY** se veut rassurante sur ce point, le coût de la ligne de trésorerie à l'échelle du BACC ayant été de 700 € pour 2025. Elle confirme cependant que les crédits d'animation alloués par l'ADEME sur le CCR d'échelle départementale sont effectivement proportionnellement moins conséquents que ceux du précédent CCR BACC.
- **Myriam FERRY** rajoute que les 2 CCR, le CCR BACC et le CCRt15 vont fonctionner en même temps sur une certaine période. Le paiement des engagements pris jusqu'à la fin décembre 2025 va se poursuivre sur les 3 prochaines années. Le SM BACC devra donc le cas échéant mobiliser une ligne de trésorerie.
- **Myriam FERRY** reprend la parole pour rappeler qu'en 2026, dans le cadre du COT, on ne sait pas encore si les objectifs seront atteints. Et donc les recettes liées ne sont pas inscrites. En termes de projets, elle précise qu'en 2026, il est prévu un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'adaptation, ce qui devrait permettre d'avancer, au moins à minima sur l'atteinte des objectifs du COT. Elle rajoute qu'au-delà de l'atteinte d'objectifs pour obtenir des financements en ingénierie, sur le fond, et pour travailler sur une vision à long terme, il sera forcément utile de parler de vulnérabilité du territoire.
- **M. Pierre MATHONIER** évoque ensuite il y a le conventionnement avec l'ADAPEI sur la santé mentale et avec Energie 15 sur les CCR.
- **Myriam FERRY** précise qu'il y a une modification à faire en début de document. Cette année, les orientations budgétaires ont été faites maintenant au lieu de début d'année, ce qui explique quelques imprécisions dans les chiffres qui ne sont pas définitifs. On reverra au moment du vote du budget en février. Le compte administratif ne sera pas voté en même temps que le budget parce que la trésorerie ne sera pas prête. Ce seront les futurs élus qui voteront le CA et le CG.
- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle que la Commission administration Générale sera réunie pour travailler ce BP 2026
- **M. le Président** questionne la salle quant à d'éventuelles questions sur ces orientations budgétaires

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité, le comité syndical prenant acte des orientations budgétaires développées par le Président pour l'exercice 2026.

2025/23 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT BACC

- **M. Antoine GIMENEZ** donne lecture complète de la délibération et propose l'approbation de celle-ci.
- **Myriam FERRY** rappelle que le règlement a été envoyé par mail aux élus et qu'il est à disposition au format papier pour tous ceux qui le souhaitent.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/24 : DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DU CANTAL DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE NECESSAIRE A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION RISQUE PREVOYANCE

- **M. Antoine GIMENEZ** donne lecture de la délibération et précise aux élus que c'est la même que celle qu'ils ont dû faire voter dans leurs communes.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2025/25 : DELIBERATION RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS- RISQUE SANTE

- **M. Antoine GIMENEZ** donne la lecture de la délibération relative à la mutuelle groupée. Il propose d'aligner la participation du Syndicat à la même hauteur que celle d'Aurillac Agglo dont sont issus les agents, c'est-à-dire 30€ par mois par agent.

Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises.

Après vote public de l'assemblée, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour concernant les délibérations étant épuisé, **M. MATHONIER** propose d'aborder les questions diverses et donne la parole à **Myriam FERRY**.

- **Myriam FERRY** reprend la parole et donne lecture des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :
 - * Une décision du Président concernant des conventions financières relatives au transfert des Comptes Epargne Temps de Myriam FERRY et Aline CHERPEAU. Il s'agit ici de récupérer financièrement les jours de congés non pris alors que les agentes étaient encore agents de l'Agglo.
 - * Une convention avec l'ADAPEI pour le CLSM comme vu au bureau de ce jour.

- **Myriam FERRY** revient ensuite sur le SCoT TOUR du 4 décembre, elle a eu beaucoup de retours positifs.
- **Mme Bru et M. TEYSSEDOU** confirment.
- **Myriam FERRY** présente le programme du SCoT TOUR du 16 décembre, le matin en Carladès et l'après-midi à Aurillac Agglo. 15 élus sont inscrits à ce jour plus 15 agents. Elle rappelle qu'il faut bien partir à l'heure car la gestion du temps est serrée. Elle présente ensuite le circuit aux élus. Elle précise que le but est à chaque fois d'échanger avec le bureau d'études et ses collègues sur les différentes thématiques. Par exemple pour Ytrac, parler du contournement ouest d'Aurillac qui sera un enjeu pour le SCoT. Elle fait remarquer que le circuit ne peut pas passer partout, il faut travailler par thématiques. Les élus présents peuvent présenter des projets à enjeux à l'échelle SCoT. A Vic sur Cère elle précise avoir rajouter les risques naturels. C'est important pour le bureau d'études qu'il comprenne bien tous les enjeux pour le territoire.
- **Mme Dominique BRU** confirme l'intérêt de ce SCoT TOUR, rajoutant que cela humanise le document, cela le rend plus concret et permet de discuter entre élus à l'échelle du territoire. Elle constat que les thématiques abordées en Chataigneraie étaient bien choisies.
- **M. Michel TEYSSEDOU** a trouvé très sympa d'accueillir et de partager avec les élus. Il regrette de ne pas pouvoir être présent le 16 décembre étant retenu par d'autres obligations au SDEC.
- **Il souhaite par ailleurs** souligner l'évolution du Syndicat Mixte ces 2 dernières années, dans une organisation tournée vers une plus grande autonomie, avec des spectres de missions, d'études et de responsabilités plus larges, plus autonomes. Il lui semble que cela parait être un bon gage pour l'avenir et son futur. Il constate que le débat d'orientation budgétaire traduit cela.
- **Myriam FERRY** passe ensuite au calendrier de fin d'année, et notamment à la signature de l'Entente entre les 3 SCoT et le SDEC qui aura lieu le lundi 15 décembre 14h00. Elle rappelle la liste des élus titulaires et suppléants ainsi que l'ordre du jour. La Présidence de cette Entente sera assurée successivement par chacun des EPCI tous les ans. M. TEYSSEDOU souhaite la présence de la presse lors de cette signature de cette Entente.
- **Myriam FERRY** revient ensuite sur la commission Développement Durable et recense les questions qui ont été évoquées vu dans les orientations budgétaires et déjà précédemment présenté par Clément ROUET.
- **Myriam FERRY** donne la date du dernier Comité d'Engagement du CCR le 18 décembre 2025, même si l'ADEME risque d'être absente, il y a plusieurs dossiers à présenter.
- Elle rajoute que le COPIL CLS/CLSM aura lieu le 20 janvier 2026 matin. Il y aura aussi une réunion de la Commission Administration Générale pour préparer le BP2026.
- **Myriam FERRY** rappelle aussi qu'il faut candidater à ACTEE CHENE 6 avant le 9 janvier 2026 avec une fin de dispositif au 30 septembre 2026, ce qui veut dire que

les projets pour lesquels les communes candidatent doivent être finalisés avant le 30 septembre 2026. Ce sont peut-être des AMO, des études qui peuvent être terminés dans les temps. Pour les projets d'ampleur il vaut peut-être mieux attendre un autre programme pour un financement sur 3 ans. Ce sont des financements pour de l'ingénierie qui peuvent ensuite déclencher des projets pouvant être financés par des Contrats Chaleur Renouvelables.

- **Myriam FERRY** rappelle ensuite la date du prochain Comité Syndical le 12 février 2026, étant rappelé qu'il y aura un COPIL SCoT (Bureau du SM) avant le Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est close à 19h15.

Le Président,

Pierre MATHONIER



Le Secrétaire de Séance,

Louis ESTEVES

